L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 14 JUIN 1900. NUMERO 1879

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port)........................2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne.........................12c
Chaque insertion subsequente.......................8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 5 chaque.

NOTE

L'abondance de matière et notamment, la contreverse Cherrier-Rochon, nous empêche de donner à nos lecteurs, une revue detaillée des faits de la semaine. Pour les tenir au courant, notons en quelques mots le debat sur la loi électorale et la loi de Prohibition devant le Parlement Provincial, avec les discours de M. S. D Bertrand et W. Lagimodière sur ces questions.

A Ottawa, la nomination du tribunal chargé de l'enquête sur les fraudes électorales et l'inevitable interpellation du sénateur Landry sur la question des Ecoles.

En chine, la situation est extremement grave; toutes les puissances ont augmenté leurs troupes de debarquement. Pekin est aux mains des Boxers; c'est la guerre à brève échéance.

Dans le Sud de l'Afrique, les Bœrs sont plus actifs et agressif que jamais, ils ont coupé les communication de Lord Robert, sur 21 mille de long, fait prisonnier tout un autre bataillon anglais; Dans le Natal, anglais et Bœrs réclament la victoire; c'est un point à éclaircir.

Enfin l'Exposition de Paris s'affirme comme un succès sans précedent.

Nous reviendrons la semaine prochaine plus en détail sur ces diverses questions.

LA GUERRE

Nous croyons devoir malgré sa longueur, reproduire cette lettre du correspondant particulier du "Temps" d'Ottawa à Londres, qui donne un aperçu fort interessant et conforme à ce que nous disions la semaine derniere.

Londres, 7 juin, 8 hrs a. m.—Il s'en faut des beaucoup que l'on croit ici à Londres que la prise de Prétoria est la fin de la guerre. On aurait été bien disposé à le croire mais les évènements des derniers jeurs ne le permettent pas Après le désastre de Lindley, connu depuis avant-hier, nous est rrrivée hier la nouvelle d'un fait beaucoup plus grave: Buller a été forcé d'abandonner Utrecht, et a demandé au commandant Christian Botha un armistice de trois jours qui lui a été accordé. La dépêche ne dit pas si cette demande a été faite à la suite d'une bataille et afin de pouvoir enterrer les morts et les blessés, mais c'est probablement cela. On se rappelle maintenant une dépêche de Buller de la semaine dernière, à laquelle on a attaché peu d'importance dans le temps. La dépêche disait que les Bœrs serraient de prés nos troupes d'une facon ennuyante (pressing annoyingly) mais Buller ajoutait qu'il avait pu s'echapper en se sauvant dans Utrecht. La dépêche était rédigée de facon à faire croire qu'il avait pris Utrecht, et toute crainte sur son sort disparaissait alors. Mais aujourd'hui il nous annonce qu'il a été forcé de sortir d'Utrecht et il parait si ennuyeucement serré par les Bœrs qu'il demande une armistice de trois jours. Une dépêche de la veille, mais à laquelle aussi on avait attaché peu d'importance, disait que le général Hildyard était parti d'Utrecht et avait rejoint le corps d'armée principal. La dépêche disait qu'il avait 1,600 Bœrs à une portée de fusil de la ville, puis se terminait par l'annonce que le général Lyttleton était le 2 juin à Cortze's Drift, protégeant le flanc droit de l'armée anglaise.

Tous ces faits rapprochés de la dernière dépêche qui annonce la demande d'armistice indique que les Bœrs sont en nombre considérable dans le Natal et que la position de nos troupes est loin d'être riante. Les dépêches nous ont annoncé plusieurs fois que les Bœrs abondonnaient le Natal pour retourner dans l'Orange et le Transvaal. C'était évidemment le résultat que Roberts espérait obtenir en poussant avec vigueur vers Prétoria. Il croyait que les Bœrs se porteraient à la défense de leur capitale. Mais c'est le contraire qui a eu lieu. Les Bœrs ont décidé de ne pas défendre Prétoria, l'ont dégarnie de ses canons. munitions et provisions, et se sont dirigés vers le Natal où ils essaient d'écraser Buller.

Dans l'Orange la position des généraux Rundle et Brabant inspire aussi des craintes Il faut que les Bœrs soient nombreux dans ce district pour avoir pu faire prisonnier tout un régiment d'un seul coup, et il faut que Rundle et Brabant soient faibles pour qu'ils aient fait demander de l'aide à Roberts qui leur a envoyé Methuen, lequel est arrivé trop tard. L'on n'ose pas y songer, mais qu'arriverait-il si nos colonnes de l'Orange se faisaient battre par les Bœrs et étaient obligées elles aussi de demander un armistice ou de se constituer prisonnières? Roberts serait obligé de revenir sur ses pas pour dégager ses généraux et pour empêcher que les Bœrs ne coupent ses communications, et le War Office serait obligé d'envoyer de nouvelles troupes. C'est d'ailleurs déjà commencé. Dix mille hommes se préparent à partir dans quelques jours, mais le recrutement devient plus difficile. On trouve toujours des hommes, mais ce ne sont pas des soldats.

Je n'exagère rien en disant que l'on ne croit pas ici à Londres à la fin prochaine de la guerre. Au contraire les esprits sérieux sont frès inquiets et le "Standard" exprime tout haut cette inquiétude. Il dit que la capture du regiment Yoemanry, près de Lindley, est non seulement humiliante, mais inquiétante.

Tribune Libre

MONSIEUR LE REDACTEUR.

"Dans la Patrie" du 12 mai dernier, j'ai reproché au Rév. M. Cherrier d'avoir, contrairement à la justice et à la vérité, publié dans son journal, 1o que le règlement Laurier-Greenway ne concède rien, absolument rien et que les concessions dont nous jouissons actuellement ne sont pas dûes au règlement; 2o. que, exactement les mêmes arrangement étaient possibles sous la loi de 1890 avant le soi-disant règlement.

Je me suis appuyé sur un état de chose existant, indéniable et qui nous vient du règlement, pour prouver que M. Cherrier était dans l'erreur Après avoir clairement établi ma preuve j'ai defié le savant abbé de pouvoir citer une seule clause, même un seul mot de la loi de 1890, qui serait de nature à soutenir ses pretentions.

Avec ce qu'il appelle sa "réponse à M. Rochon," M. Cherrier remplit de sa prose 3 colonnes du "Manitoba" et plus de 3 colonnes de son journal mais il n'a pu relever le gant. Il est resté dans les détails, il a pris les accessoires pour le principal et s'est amusé à fendre des cheveux. Il commence par dire que son journal n'est inféodé à aucun parti politique; soit, cela ne l'empêche pas d'être conservateur quand même. Il donne ensuite quelques coups d'encensoir aux M. M. Bernier, au "Manitoba," sans s'oublier lui même, c'est son affaire. Après avoir longuement parlé de lui, M. l'abbé cite comme venant de moi des paroles que je n'ai jamais écrites. Il m'acuse d'avoir dit: "M. Cherrier est un homme "contre les assertions duquel on ne saurait trop "se mettre en garde."

C'est possible, mais il faut le dire, M. l'abbé est encore dans l'erreur. Il m'accuse à tort, il suffit de lire mon article pour s'en convaincre. Quand M Cherrier se sera rendu compte de son erreur, je ne doute pas qu'il sera assez juste pour retirer cette accusation; si l'amour propre du journaliste s'y refuse, la justice du prêtre le fera, sans quoi je serais obligé de penser qu'il y a là autre chose qu'une erreur. La vérité est que, c'est lui M. Cherrier qui a mis les honnêtes gens en garde contre moi, et s'il désire le savoir, je lui dirai où et quand

Plus loin le profond polémiste dit que je l'ai accusé d'avoir injurié M. Laurier. C'est presqu incroyable, mais M. Cherrier est encore dans l'erreur. Je nie carrément avoir porté cette accusation ni contre le bon abbé, ni contre son journal. Je cite mes paroles telles que rapportées par M. Cherrier dans le MANITOBA afin que les lecteurs jugent par eux mêmes. J'ai dit: "L'esprit qui anime aujourd'hui ce journal (Le Northwest Review) est absolument le même que celui qui l'animait en 1897, lorsqu'est paru le fameux réglement qui a valu à Sir Wilfrid Laurier tant d'injures."

Il n'est pas nécessaire d'être un membre universitaire pour comprendre que ces paroles m'impliquent pas M. Cherrier. Il ne faut pas que M. l'abbé s'imagine qu'il n'y a que lui qui peut injurier M Laurier. Ainsi il appert que M. Cherrier a pris occasion d'une accusation que je n'ai pas portée contre lui, pour se disculper et faire du potin contre M. Laurier.

Le reste de sa répouse est à peu près de la même force. Il ne peut citer un mot de la loi pour appuyer ses avancés il croit éviter le défi en répondant qu'il a dit "under the law" et non "by the law." Il insinue que j'ai commis un faux, mais sa charité sans doute l'empêche de le dire positivement. En un mot, pour toute réponse à ce qui a donné lieu à mon article il dit qu'il maintient tout ce qu'il a avancé et me demande pourquoi sans le règlement, je n'aurais pu employer les 125 instituteurs que j'avais sous ma direction l'année dernière. Elle n'est pas tombée cette question, je l'ai prise en note; Je veux voir un peu où l'on veut en venir avec tout ce tapage et ces éxagerations, puis quand le temps opportun sera venu, je dirai le pourquoi, à M. Cherrier qui semble déjà avoir oublié l'état des choses et des esprits lors de mon arrivée. Il est très regrettable à tous les points de vue que M. l'abbé ait cru devoir amener dans sa polémique avec moi, la question de la formule de serment.

Il faut l'avouer, la déclaration a été rendue plus odieuse puisqu'elle nous a enlevé la liberté de conscience de l'enseignement religieux. seul reste sacré qui avait échappé à la loi spoliatrice de 1890.

Cette fois ce n'est plus un Martin, c'est un des nôtres qui nous fait perdre ce reste sacré de nos libertés religieuses.

Lorsqu'à son retour de Rome j'ai démontré preuve en main, à Mgr Langevin, que M. Cherrier, par une inqualifiable maladresse était seul coupable de ce changement déplorable, le digne Archevêque en a gémi. Nous avons immédiatement songé à réparer le mal: il était trop tard. Les nouvelles formules étaient imprimées et en grande partie distribuées M. le Redacteur je suis peut être le seul, aujourd'hui, qui possède les notions et les documents nécessaires pour établir la culpabilité de M. Cherrier, j'ai gardé le silence jusqu'a aujourd'hui, sur ce sujet mais je me croirais un lâche si je ne faisais pas connaître la vérité pour disculper l'innocent accusé par le coupable lui-même.

Dans un prochain article je mettrai sous les yeux des lecteurs l'ancienne et la nouvelle formule de serment, je reproduirai la formule exigée et écrite de la main de M. Cherrier, je ferai connaitre les trois mots que M. Cameron a ajouté en ma présence à cette formule, j'expliquerai pourquoi je ne me suis pas objecté à la mise de ces trois mots et le public pourra avec son gros bon sens plus droit que celui des politiciens, juger lui-même.

T. ROCHON,
Ex-Inspecteur des Ecoles françaises de Manitoba.

CORRESPONDANCE

SAINT-LAURENT

Les Membres de l'Association St. Joseph de St. Laurant ont te nu leur assemblée annuelle, et ont choisi le 28 juin courant comme date de célébration de leur fête annuelle où tous sont cordialement invités à assister.

Les officiers pour l'année courante sont:

MM. Michel Chartrand, Président, J. B. Beauchamp, 1er Vice Président, Nap. Chartrand, Trésorier, Jos Hamelin, Secrétaire.

Les membres du comité de régie sont: MM. Moise Ducharme, Hermas Chartrand, Didyme Larence, Ch. Lambert, George Coutu, Alex. Coutu, etc.

BORAL

Le mariage de M. Napoléon Gauthier de St. Norbert, avec Melle Emelda Rochon, de La Salle, a été l'évènement de la semaine dernière.

Le Rev. M. Rocan a uni le jeune couple dans l'église de La Salle où se pressait une foule d'amis et de parents des jeunes époux.

M. Gauthier est l'un de nos concitoyens les plus estimés de St. Norbert et Melle Rochon est la fille de M. Osias Rochon, et la nièce de M. T. Rochon ancien inspecteur des Ecoles.

Melle Rochon était assistée par Melle Marie-Anne Gauthier, et le fiancé avait pour garçon d'honneur M. T. Rochon frère de la mariée.

Après la cérémonie, les nouveau époux se rendirent à la maison de M. Rochon où un somptueux repas les attendait, qui fut suivi d'une soirée à laquelle assistèrent les amis intimes des deux familles, et dont la danse fit les frais.

Votre correspondant joint ses vœux à ceux des nombreux amis de M et Mme Rochon pour leur souhaiter une longue vie et prosperité.

Chacun ici se réjouit de la nomination de M. H. Pacaud, notaire a St. Norbert.

Reproducteurs de race

Parmi les noms des fermiers auxquels la Cie du C. P. R. a distribué des animaux reproducteurs de race pour l'amélioration des troupeaux de la Province nous relevons les noms suivants qui intéressent plus particulièrement nos paroisses françaises.

C. L. Holben, Deloraine, J Dueck, Steinback; A. Leppky, Niverville; G. Johnke, Clear Springs; J. W. Yeo, Stuarburn; John Rowan, Grande Pointe; W. Frost, Rathwell; A. Sève, Saint Claude; J. M. J. Mulhihill, Saint-Laurent; John McHoney, Sainte-Rose du Lac.

Aux Philippines

Le soldat Adèlard Gagnon, du 19e infanterie, écrit de Liloan, Iles Philippines, à la date du 13 mai.

"D'apres les journaux américains qui nous parvienent à de longs intervalles, je vois que l'on considère la pacification des Philippines comme un fait accompli. On voit bien que ceux qui écrivent ces choses-là ne sont renseignés que par les rapports officiels dont on a soigneusement éliminé tout ce qui est de nature à décourager ceux qui voudraient prendre du service dans l'armée.

La vérité est que notre position est pire que jamais; le nombre d'hommes que nous perdons chaque jours en est la preuve. Au commencement de la compagne nous savions à quoi nous en tenir, nous combattions un ennemi suivant à peu près la même tactique que la nôtre, mais aujourd'hui c'est bien différent.

Les corps d'armée bien organisés et disciplinés ont disparu pour faire place à de petites troupes qui font la guerre de guérillas. l'ennemi n'est nulle part et partout. Au moment ou l'on s'y attend le moins on voit des cannons de fusils reluire dans les buissons. on entend une décharge, quelque hommes mordent la poussiere et à la fumée de la poudre, l'ennemi s'est évanoui.